

ministre britannique des Postes et étaient administrés par ses fonctionnaires. Sous le régime français, un service de courrier avait été organisé dès 1703 entre Québec, Trois-Rivières et Montréal, tandis qu'en 1734 une route postale était aménagée entre ces mêmes villes et des maisons de relais groupant chevaux et véhicules étaient établies pour les voyageurs.

**Fonctions.**—La première fonction du Service postal canadien est de manipuler et de transmettre les matières postales, les lettres, les colis, les journaux, les revues, etc. Il maintient, à cette fin, une variété de services de transport par air, par rail, par terre et par eau.

Ce rôle essentiel est rempli par l'exécution de certaines fonctions: vente de timbres et autres pièces d'affranchissement; communication de renseignements sur le tarif postal et autres questions postales; recommandation des lettres et autres objets; assurance des colis; réception et expédition d'objets C.R.; tri, réunion et expédition à d'autres bureaux du courrier ordinaire et recommandé; tri et livraison des correspondances de tous genres; opérations du service des mandats de poste et de la Caisse d'épargne postale. Vu ses vastes installations, le ministère des Postes est en mesure d'aider les autres ministères fédéraux dans l'exécution de certaines fonctions telles que la vente des timbres d'assurance-chômage, la vente des rentes sur l'État, la vente de permis de postes récepteurs, la distribution des feuilles d'impôt sur le revenu et de demande d'emploi au service civil ainsi que l'affichage des avis officiels.

En ce qui concerne le public, toutes les fonctions du service postal sont centralisées dans les bureaux de poste, dont 11,930 sont actifs au 31 mars 1949. Les bureaux où se fait la vente des mandats de poste et des bons de poste se chiffrent, respectivement, par 7,614 et 10,830. L'affranchissement payé au moyen de timbres-poste en 1948-1949 atteint \$56,303,157. La Caisse d'épargne postale fonctionne dans toutes les régions du pays et déclare \$37,741,389 de dépôts au 31 mars 1949.

Des bureaux de poste sont ouverts pour la conduite de tous genres d'affaires postales là où le chiffre de la population le justifie. Le bureau de poste est une entité complète dans les régions rurales et les petits centres urbains. Dans les grandes villes, où il y a un bureau principal et où les habitants et l'importance numérique de la population exigent des services supplémentaires, des stations postales sont établies et des sub-offices sont ouverts. La livraison à domicile, deux fois le jour dans les quartiers d'habitation et trois fois le jour dans les quartiers commerciaux, existe dans 105 villes et occupe un personnel d'environ 5,000 facteurs en uniforme.

Les stations postales fonctionnent comme les bureaux principaux et s'occupent de toutes les opérations postales, y compris service de livraison générale, location de cases postales et livraison à domicile, et desservent ainsi la région avoisinante du bureau de poste.

**Organisation.**—Les Postes canadiennes comprennent deux divisions: le Service de l'exploitation; et le ministère des Postes, nom qu'on donne au siège à Ottawa. Le Service de l'exploitation est organisé en cinq régions relevant chacune d'un directeur régional qui est le représentant sur place du sous-ministre des Postes et l'administrateur d'une des divisions du siège, soit l'administration, l'exploitation, les communications et les finances.